

■ **Fortis AG, Bruxelles, succursale financière de Genève**, à Genève, opérations d'assurance et de réassurance, etc. (FOSC du 28.08.2000, p. 5843). Les pouvoirs de Biderbost Patrice sont radiés. Signature collective à deux, limitée aux affaires de la succursale, a été conférée à Gillioz François, de Riddes, à Avusy.
Journal no 3950 du 12.04.2002
(00433766 / CH-660.0.424.996-7)